



SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES
ET INTERNATIONALES

FÊTE DU ROI - 15 NOVEMBRE 2015

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE SUITE AUX ATTENTATS TERRORISTES À PARIS

Sire, Madame,
Altesses Royales,
Madame la Présidente du Sénat,
Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,
Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec consternation et effroi que nous avons appris vendredi soir que le terrorisme barbare avait une fois de plus, hélas, frappé nos voisins français mais cette fois avec une ampleur sans précédent. Chaque vie perdue est un drame. Que dire dès lors lorsqu'elles ont été si nombreuses à être brisées. Je pense à toutes les familles, aux proches, aux amis. Je pense aux personnes blessées, traumatisées désormais, à toutes celles et ceux qui de près ou de loin ont été confrontés à ces attentats.

Après les attentats contre Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher, le 7 janvier dernier, qui visait avant tout à porter atteinte à la liberté d'expression et à une communauté déterminée, c'est à présent à notre mode de vie même que les forces de l'obscurantisme s'en prennent. Un spectacle au Bataclan, un soir de détente au Stade de France, des moments de convivialité au restaurant ou à la terrasse d'un grand boulevard.

Les auteurs de cette infamie ont poussé la lâcheté de leurs actes jusqu'à se donner la mort.

Toutes les forces démocratiques doivent se mobiliser et proclamer très fort leur attachement aux valeurs qui répondent à l'espérance profonde de chaque être humain.

Le terrorisme constitue le défi principal auquel nous sommes tous confrontés en ce moment. Rassemblons-nous face à cette épreuve car je suis convaincu que la liberté sera toujours plus forte que la barbarie. C'est dans cet esprit, en accord avec ma collègue du Sénat et le Premier ministre, que j'ai décidé de maintenir cette cérémonie de la Fête du Roi 2015 mais en lui conférant un caractère davantage emprunt de recueillement par respect pour les innombrables victimes des attentats de Paris.

Je cède à présent la parole à Madame l'ambassadeur de France qui a tenu à être parmi nous aujourd'hui.

Puis-je vous demander d'observer une minute de silence à la mémoire des innombrables victimes de ces attentats.

Siegfried Bracke

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE SUR LA TOLÉRANCE

Sire, Madame,

Altesses Royales,

Madame la Présidente du Sénat,

Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,

Chers Collègues,

Mesdames, Messieurs,

Deux jours après les plus grands attentats de l'histoire de France, c'est sans doute un cliché d'affirmer que la tolérance est une vertu importante. Ce discours pourrait dès lors être le plus bref que j'aie jamais prononcé. La tolérance est bonne, l'intolérance est mauvaise. Celui qui dicte sa volonté à

autrui est mauvais et intolérant. En revanche, celui qui permet à autrui d'être différent de lui et l'accepte dans sa différence est bon et tolérant.

Mais peut-être est-ce un peu trop facile. Aristote dit que la vertu tient toujours le milieu entre deux vices. Et, comme vous le savez tous, après Aristote il n'y a plus eu grand-chose de sensé à avoir été dit.

Les vices entre lesquels la tolérance tient le milieu selon Aristote (et le professeur Storme) sont, d'une part, l'intolérance « classique », basée sur des sentiments très forts inspirés par telle ou telle pratique, et d'autre part, l'indifférence totale. La vertu de la tolérance est par conséquent un exercice d'équilibre : si la conviction personnelle est absolue ou complètement relative, il n'est pas question de tolérance.

Cette tension apparaît aussi avec évidence dans la généalogie intellectuelle de la tolérance, dans sa genèse historique. Dans notre histoire, la tolérance a d'abord pris la forme de la *permissio comparativa* : « *minus malum toleratur, ut maius tollatur* », un mal est toléré parce que sa répression serait un mal plus grand encore.

En droit canonique du Moyen Âge, la prostitution était par exemple « tolérée ». La prostitution était évidemment un mal mais Thomas d'Aquin, par exemple, a écrit que réprimer ce mal « perturberait la société par des passions ». La prostitution s'exerçait dans des « maisons de tolérance » et faisait donc l'objet d'une tolérance passive.

L'Islam connaît également la différence entre la chose interdite (haram) et la chose qui ne pose aucun problème moral (mubah), et aussi la chose qui est répréhensible mais non interdite (makrah).

Chaque religion, chaque culture connaît des formes de tolérance passive, mais chez nous, cette tolérance passive est complétée par la tolérance active : la conviction qu'une multitude de cultures, de religions, de couleurs et de goûts, de perspectives... produit aussi, en soi, un effet enrichissant sur la société, sans pour autant, du reste, juger nécessairement enrichissantes toutes les expressions de ces différentes cultures et traditions.

Si nous regardons autour de nous dans le monde, nous sommes bien forcés de constater que cette tolérance active, de même que le pluralisme actif, constitue un bien beaucoup plus rare. La tolérance active est le privilège d'une démocratie libérale dans la mesure où elle est tout à fait inhérente au soubassement moral sous-jacent aux lois fondamentales de la démocratie libérale. Je vous conseille vivement la lecture de l'excellent ouvrage du psychologue américain Jonathan Haidt, *The Righteous Mind*.

Son idée maîtresse est que la moralité n'est pas seulement quelque chose qui a trait à la raison mais est aussi une sorte de sens consistant en cinq "instincts" moraux.

Les deux instincts les plus manifestes sont le préjudice et la justice, qui sont en outre réciproques. C'est la Règle d'or – *do unto others as you would have them do unto you* (ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'ils vous fassent) – que l'on retrouve dans maintes cultures et religions mais que l'on trouve également dans l'ordre libéral et démocratique. C'est également la base du

principe du préjudice à autrui de John Stuart Mill : ce par quoi vous portez préjudice à autrui est interdit par la loi, ce qui ne porte pas préjudice à autrui est admis.

Le second pilier important est l'égalité devant la loi – *equality before the law* – qui avait initialement trait à la discrimination par l'Etat mais qui serait aussi applicable, ultérieurement, à la discrimination entre citoyens. Tels sont les piliers qui étançonent la tolérance active et le pluralisme actif.

Mais selon Haidt, cela ne s'arrête pas là. La moralité est également déterminée par le comportement loyal ou déloyal à l'égard du groupe auquel nous appartenons. Le groupe inclusif. Cela va du reste de pair avec le respect de l'autorité et la conformité aux normes. On trouve encore les traces de cette sorte de moralité dans de nombreux systèmes juridiques.

- Dans certains pays occidentaux, trahir le groupe inclusif – le peuple auquel on appartient – est toujours passible de la peine de mort.
- Dans certains autres pays, l'apostasie est toujours passible de la peine de mort.
- De nombreux pays frappent toujours d'une interdiction pénale les relations sexuelles consenties entre personnes du même sexe.

La moralité est donc la Vérité avec un grand V mais elle peut également nous aveugler et nous faire faire des choses substantiellement immorales à l'égard de personnes qui ne semblent pas partager notre cadre moral.

La question qui se pose est de savoir si la réponse à ce questionnement consiste à dire que nous devons défendre plus vigoureusement la tolérance active ? Que nous devons prêcher une morale uniquement basée sur le principe de préjudice ? Je n'en suis pas certain. Je pense par exemple à ce qui s'est déroulé il y a une ou deux semaines à l'université américaine de Yale.

A l'occasion de la fête d'Halloween, le Comité des Affaires interculturelles a envoyé aux étudiants de Yale un courriel pour leur demander de choisir leur déguisement en conscience. Il leur était recommandé de ne pas se coiffer de plumes d'Indien ni d'un turban ou de ne pas se maquiller en noir pour se déguiser en père Fouettard. Ce courriel comportait une liste de 13 questions que les étudiants étaient invités à se poser afin de déterminer si tel ou tel costume était bien approprié et contenait un hyperlien qui renvoyait à une page contenant une énumération de costumes « sûrs » et inadéquats.

Un des professeurs a répondu à ce courriel en se livrant à quelques réflexions, je cite :

« I don't wish to trivialize genuine concerns about cultural and personal representation, and other challenges to our lived experience in a plural community. [...] I wonder if we should reflect more transparently, as a community, on the consequences of an institutional (which is to say: bureaucratic and administrative) exercise of implied control over college students. »

Le résultat de ces propos tout en nuances a été une lettre ouverte d'étudiants et même d'autres membres des facultés de Yale exigeant le limogeage de ce professeur.

Lorsque son mari – doyen de Yale – a engagé le dialogue avec des étudiants qui manifestaient, ceux-ci ont exigé de lui des excuses pour le courriel envoyé par sa femme. Devant son refus, les étudiants ont aussi réclamé son limogeage en le huant à tue-tête.

Comme quoi on peut être tellement convaincu de la supériorité morale de la tolérance active qu'on en devient activement intolérant. Non seulement vis-à-vis du "coupable" présumé mais aussi de ses proches.

Jonathan Haidt ne serait pas étonné : la moralité est un engagement mais tout autant un aveuglement. Et ce n'est pas le privilège de l'homme blanc apeuré, cela vaut également pour les étudiants d'une université américaine prestigieuse telle que Yale.

La situation est moins aiguë chez nous mais notre enthousiasme pour l'enrichissement culturel et la tolérance active est parfois si grand que nous nous gardons de critiquer des pratiques culturelles de minorités ethno-culturelles que nous jugerions dans d'autres circonstances totalement inacceptables.

Chez nous aussi, l'on observe de plus en plus une tendance à étendre à tel point le champ d'application du principe de préjudice que le simple fait de porter préjudice aux sentiments (par définition subjectifs) des membres d'un groupe minoritaire est considéré comme une manifestation d'intolérance ... Je parle ici de la question souvent posée par certaines personnes à savoir "Qui sommes-nous pour condamner l'Etat islamique, si notre Bible est aussi pleine d'atrocités ?" Que les choses soient claires : il ne s'agit pas ici d'une caricature. Ces propos ont été tenus presque littéralement par un écrivain flamand connu. On en trouve également des exemples dans le monde francophone : il suffit de songer à l'intellectuel français Emmanuel Todd qui a déclaré que les manifestations de soutien après les attentats de Charlie Hebdo avaient surtout eu lieu là où le plus de Juifs avaient été persécutés pendant la seconde guerre mondiale.

Il s'agit ici de pur post-modernisme aux yeux duquel quiconque fait partie d'une minorité ethno-culturelle a par définition raison car – tel est le raisonnement - il occupe souvent une situation sociale vulnérable.

Mais bien sûr, on oublie trop souvent, pour des raisons de facilité, qu'au sein même de certaines minorités ethno-culturelles, des rapports de force existent aussi et que le relativisme à propos de certaines pratiques culturelles joue peut-être en défaveur des plus vulnérables dans ces communautés. Il n'est pas rare, en effet, qu'il s'agisse des femmes, des enfants, des personnes qui ont une autre orientation sexuelle... Ceux qui n'adhèrent pas à ces pratiques sont souvent ostracisés par des mots en « -isme » ou en « phobie ».

Mesdames et Messieurs,

La vraie tolérance, de même que la moralité qui constitue un engagement et non aveuglement, ne peut se rencontrer que lorsqu'elle est dans une certaine mesure institutionnalisée dans le droit. Nos libertés fondamentales balisent le périmètre dans lequel les citoyens appartenant aux courants et aux orientations les plus multiples peuvent vivre leur différence sans être pour autant déresponsabilisés. La liberté de conscience et de culte, la liberté d'expression et de la presse, d'association et de l'enseignement... C'est précisément parce qu'il est si essentiel que des conceptions divergentes puissent s'exprimer que nos droits fondamentaux doivent créer un cadre dans lequel chacun peut s'associer, peut vivre sa foi, peut organiser son enseignement.

La tolérance que nous avons acquise grâce à ces libertés institutionnalisées constitue indubitablement un fantastique progrès moral mais elle atteint ses limites à partir de l'instant où elle met en péril un minimum de cohésion sociale. Ce lien sociétal minimal représente la finalité évolutionniste de notre morale et sans lui, la société démocratique ne peut exister. Une société dépourvue de culture publique commune suffisante est en fait condamnée à une forme de balkanisation, à devenir un patchwork d'individus atomisés où la somme n'est plus supérieure aux parties, et où le souci du plus faible est par conséquent plus difficile à garantir.

John Locke a écrit dans son célèbre essai sur la tolérance des mots qui sont vraiment de circonstance : "La vraie tolérance n'implique pas que l'on respecte l'opinion de chacun mais que l'on s'efforce de faire changer d'avis autrui. Le tout est de recourir non à la violence, mais aux mots." C'est pourquoi j'estime que l'on ne soulignera jamais assez l'importance de la liberté, liberté qui est la plus menacée aujourd'hui. 127 personnes ont payé pour cette liberté, payé avec leurs vies.

Et que ce soit bien clair. Transiger ou marchander sur cette liberté fondamentale pour ne pas porter préjudice aux sentiments vulnérables pour lesquels la religion doit fournir un alibi apparent risque fort, au bout du compte, de porter atteinte à la cohésion sociale. Les Charlie Hebdo de notre monde sont révélateurs de la bêtise du fondamentalisme. Les fondamentalistes se livrent toujours à une interprétation absolue de leur code moral, ils ne sont pas capables de faire preuve d'empathie ou de considérer les choses sous des angles de vue différents. L'éditorialiste américain David Brooks a écrit ce qui suit : « *Satirists expose those who are incapable of laughing at themselves and teach the rest of us that we probably should* » (Les auteurs satiriques dénoncent ceux qui sont incapables d'autodérision et enseignent au reste d'entre nous que nous ferions probablement mieux d'en être capables).

Une société tolérante n'interdit pas la liberté de parole mais elle attribue un poids différent à des orateurs différents. Quiconque tient un discours raisonnable et étayé, sera tenu en haute estime. Quiconque tient des propos intolérants et racistes sera considéré avec suspicion. La parole est libre mais l'intérêt que nous suscitons en prononçant cette parole doit, dans une société démocratique, être tributaire de la qualité de nos arguments et de la civilité avec laquelle nous les défendons. La civilité est par définition pacifique et non violente.

Je vous remercie.

Siegfried Bracke